

COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DE SÉCURITÉ du 25 JANVIER 2016

Étaient présents : Dominique QUET, Jean-Marie ROYANNEZ, Jacques BARNAUD, Jean-Paul BENI-AICHE , Jean-Michel CASTAGNE, Maurice GÉLINOTTE, Florian JEUNOT, Gilbert MAISONNEUVE, Jacques MAQUART, Marie MONTMAGNON, Jean-Claude SARLES, René VIOUGEAS, Robert BOMBRUN.

Excusés : Éric CHARRE, Jean-Marie MONIER.

Absents : Michel RIVOIRE, Florence BOUVET.

Première séance de l'année 2016 centrée sur les *aménagements projetés au groupe scolaire André BLANC* : construction d'une nouvelle cantine scolaire et impacts sur l'environnement de l'école (conditions de circulation, de stationnements et de déposes des élèves...).

Premier regard pour notre équipe sur les projets (construction, implantation et plan de masse) enrichi par les explications apportées par les élus présents à notre commission, l'objectif étant pour nous de réagir sous l'angle de la sécurité environnementale et de suggérer remarques et propositions susceptibles d'être portées au cahier des charges.

Quelques idées et réactions spontanées ont ainsi été formulées au cours des débats :

* Porter une attention particulière aux conditions d'accès à l'école maternelle .

* Reconsidérer éventuellement le transit des cars scolaires et interurbains pour « décongestionner » la circulation rue de la Fontaine. Une évaluation du nombre d'usagers accédant aux arrêts actuels sera requis auprès de CITEA pour contribuer à la décision (tout aménagement aux normes de nouveaux points d'arrêt de bus étant à la charge de la commune).

* Mise en sens unique de la rue de la Fontaine, ce qui permettrait un ensemble accès/sorties de la future zone de parking mieux ordonné et donc plus sécurisé. Les aménagements nécessaires pour éviter les risques d'un surcroît de vitesse sur une voie à sens unique seraient renforcés autant que de besoin.

La mise à sens unique temporaire (plages d'entrées et sorties scolaires) paraît aléatoire dans sa pratique.

* Réaliser une étude sous forme de questionnements auprès des parents d'élèves de manière à mieux évaluer leurs modes et circuits de déplacements entre résidences et École... Prise de mesure susceptible d'aider à mieux apprécier la situation et les besoins concomitants.

* Évaluer la possibilité d'un accès piétons au futur espace « parking/dépose minute » qui passerait par l'escalier/chemin débouchant rue de la Fontaine face à l'allée St Apollinaire.

*Un des projets présenté par le cabinet d'études sur l'aménagement de l'environnement consistait à opérer une déviation de la rue de la Fontaine et de son débouché sur la rue des Petits Eynards, permettant ainsi de garder un lien direct entre l'école et la zone de stationnements, sans traversée de voie publique. Le coût induit apparaît dissuasif...

Ces remarques sont l'expression d'une réaction à chaud. Des observations et regards complémentaires sur plans et sur le terrain seront nécessaires, dans des délais proches pour que notre équipe reste force de propositions en phase avec la progression du projet. Les conditions de dépose minute et de stationnements autour du groupe scolaire seront pleinement touchées et appelleront donc à des réponses adaptées...Y compris intermédiaire, sans doute, à la prochaine rentrée scolaire 2016/2017 selon le niveau de finalisation des travaux.

Autres sujets brièvement abordés :

- * Chemin du Rousset : aménagements simplifiés pour permettre le passage de véhicules larges (notamment véhicules agricoles) sans débords sur les terrains attenants.
- * Maintien de l'arrêt obligatoire au débouché de la rue des Mirabeaux sur la rue Pierre de Coubertin, ce qui sécurise, notamment la sortie des véhicules venant, à droite, de la rue de la Roseraie.
- * Demande d'un aménagement transit piétons et stationnement des véhicules autour de la salle des sports (judo, boxe, gym...) des Margillières.
- * A considérer l'intersection dangereuse, côte de Surel/chemin du cimetière qui ont déjà fait l'objet récemment d'aménagements et dispositions spécifiques (élargissement du virage et trottoir attenant ; ligne médiane tracée au sol ; panneau stop au débouché du chemin du cimetière ; vitesse limitée agglo 50 km/h) ... D'autres dispositions complémentaires semblent improbables.

Merci à tous ceux qui ont participé activement à cette commission et qui ont contribué à agrémenter l' « extra festif » organisé pour ce (encore) début de nouvelle année.

Des rendez-vous rapides vont être lancés pour une prolongation de nos réflexions et propositions relatives au groupe scolaire Ancré BLANC, pour la partie sécurité qui nous